INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Sustainable Global Thematic Portfolio

un compartiment de AB SICAV I
Actions de catégorie B CAD H (LU0654557817)

Le Fonds est géré par AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l., une entité du groupe AB

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif d'investissement
Le Fonds vise à accroître la valeur de votre investissement dans le temps par la croissance du capital.

Politique d'investissement
Dans des conditions de marché normales, le Fonds investit généralement au moins 80 % de ses actifs dans des titres d'émetteurs qui, selon le Gestionnaire d'investissement, s'inscrivent positivement avec les enjeux de l'investissement durable. Ces sociétés peuvent posséder n'importe quelle capitalisation boursière et domiciliées dans n'importe quel pays, y compris les pays émergents. Le Fonds investit généralement dans au moins trois pays et au moins 40 % dans des titres de capital de sociétés non américaines.

Le Gestionnaire d'investissement investit dans des titres qui sont, selon lui, positivement exposés à des enjeux d'investissement durable à vocation environnementale ou sociale dérivés des Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD de l'ONU).

Le Gestionnaire d'investissement privilégie davantage des critères de sélection positifs, notamment en analysant l'exposition aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de chaque titre ou émetteur, par rapport à des critères négatifs généraux pour évaluer l'exposition d'un émetteur à ces facteurs ESG.

Le Fonds peut être exposé à n'importe quelle devise.

Le Fonds a recours à des instruments dérivés à des fins de couverture (réduction des risques), de gestion efficace de portefeuille et d'investissement.

Investissement responsable
Le Fonds est classé dans l'article 9 du SFDR. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter aux informations relatives au développement durable dans le prospectus.

Indice de référence
MSCI All Country World Index utilisé à des fins de comparaison de performance.

Le Fonds fait l'objet d'une gestion active et le Gestionnaire d'Investissement n'est pas limité par son indice de référence. Veuillez consulter le prospectus du Fonds pour obtenir plus d'informations.

Catégorie de parts couverte
Cette catégorie de parts vise à réduire les effets des fluctuations de change entre la devise de référence du Fonds et la devise de la catégorie de parts.

Devise du Fonds
La devise de référence du Fonds est USD.

Devise de la catégorie de parts
La devise de référence de la catégorie de parts est CAD.

Politique de distribution
Cette catégorie de parts n'est pas une catégorie de parts de distribution. Le revenu et les plus-values réalisés par le Fonds sont réinvestis.

Fréquence des opérations de rachat
Les parts peuvent être rachetées les jours où la Bourse de New York et les banques luxembourgeoises sont ouvertes.

Glossaire
Instruments dérivés : instruments financiers dont la valeur est liée à un ou plusieurs taux, indices, cours boursiers ou autres valeurs.

Pays émergents : états dont les économies et marchés de titres sont moins bien établis.

Actions : titres représentatifs d'une participation dans une société.

Autres objectifs d'investissement : conformément à l'objectif et à la politique d'investissement du Fonds, signifie obtenir une exposition.

SFDR : Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur les informations à fournir en matière de développement durable dans le secteur des services financiers.

Thèmes liés à l'investissement durable : thèmes qui découlent des ODD des Nations unies tels que la santé, le climat et l'autonomisation. Les thèmes liés à l'investissement durable sont susceptibles d'évoluer au fil du temps.

Objectifs de développement durable des Nations unies (« ODD ») : un ensemble de 17 objectifs qui représentent les ambitions des Nations unies pour parvenir à un monde meilleur à l'horizon 2030. Ces 17 objectifs visent à répondre aux défis liés à la prospérité économique, à l'environnement, au développement durable et à l'intégration sociale.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

Risque plus faible — **Risque plus élevé**

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Que signifie cet indicateur de risque?
Cet indicateur du risque/rendement synthétique (SRRI) révèle les performances que le Fonds est susceptible de réaliser et le risque de perte de tout ou partie de votre capital. En règle générale, un potentiel de gains élevés s'accompagne d'un risque de perte supérieur. La catégorie la plus faible ne correspond pas nécessairement à un placement dénué de tout risque.

La note ci-dessus est une estimation et non une garantie. Elle est calculée au moyen de méthodes sectorielles standards et repose sur la volatilité à court terme (l'ampleur des hausses et des baisses du cours effectif ou estimé des parts du Fonds sur cinq ans).

Il se peut que les données historiques ne donnent pas d'indication fiable quant au profil de risque futur de ce Fonds. Aucune garantie ne peut être émise quant à la pérennité de la catégorie de risque/rendement de ce Fonds, qui est susceptible de changer au fil du temps.

Pourquoi ce Fonds appartient-il à cette catégorie?
Aucune garantie ne peut être émise quant aux fonds propres du Fonds. Le Fonds investit dans des actions qui peuvent faire l'objet de fortes fluctuations, à la hausse comme à la baisse, et qui peuvent générer des gains ou des pertes significatifs.

Risques liés au Fonds mais non inclus dans le SRRI
La note ne reflète pas les effets possibles de conditions de marché inhabituelles ou d'évènements importants imprévisibles, lesquels pourraient amplifier les risques quotidiens et s'accompagner d'autres risques, tels que :

Risque de contrepartie : si une entité avec laquelle le Fonds fait affaire devient insolvable, les paiements dus au Fonds pourraient être retardés, réduits ou éliminés.

Risque lié à la liquidité : certains titres pourraient devenir difficiles à acheter ou à vendre au moment ou au prix souhaité.

FRAIS

Les frais que vous acquittez sont utilisés pour couvrir les coûts liés à la gestion du Fonds, y compris ses coûts de commercialisation et de distribution. Ils réduisent la croissance potentielle de votre placement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4,00 %
Frais de sortie	Aucun

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	2,86 %

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune

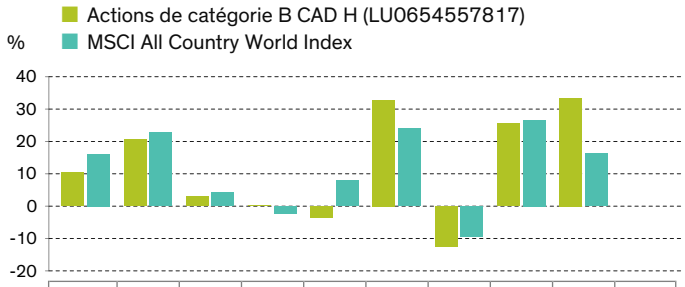
Les droits d'entrée et de sortie correspondent à des chiffres maximums. Il se peut que vous payiez moins dans certains cas - votre conseiller financier pourra vous renseigner sur le sujet.

Le chiffre des frais courants correspond à une estimation et peut varier d'une année à l'autre. Il exclut :

- les frais de transaction du portefeuille, sauf en cas de droit d'entrée/de sortie acquitté par le Fonds lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter le prospectus du Fonds, qui est disponible à l'adresse **www.alliancebernstein.com**.

PERFORMANCES PASSÉES



	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	10,4	20,5	3,0	0,3	-3,6	32,8	-12,6	25,5	33,4	
	16,1	22,8	4,2	-2,4	7,9	24,0	-9,4	26,6	16,3	

Veuillez noter que la performance passée n'est pas un indicateur fiable des résultats futurs.

La performance passée est présentée après déduction des frais courants. Tous les droits d'entrée/de sortie sont exclus du calcul.

Le Fonds a été lancé le 31/08/2006.
La catégorie de parts du Fonds a été lancée le 25/07/2011.
Cette catégorie de parts n'est pas active à l'heure actuelle.

La performance est indiquée uniquement lorsque l'historique de performance est disponible sur une année entière.

La performance passée a été calculée en CAD et est exprimée sous la forme d'une variation en pourcentage de la valeur liquidative du Fonds à la fin de chaque exercice.

La performance de l'indice de référence est exprimée dans une monnaie différente de celle de la catégorie d'actions, ce qui pourrait influencer la comparaison des performances.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire et Agent administratif :
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

Société de gestion :
AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l.
2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Le prospectus en anglais, français et allemand et les derniers rapports annuel et semestriel en anglais et allemand ainsi que la Valeur Liquidative (VL) des actions peuvent être obtenus gratuitement au siège social de la Société de gestion ou sur Internet à l'adresse **www.alliancebernstein.com**.

Fiscalité : le Fonds est soumis à la loi et aux réglementations fiscales de Luxembourg, ce qui peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle en fonction de votre pays de résidence. Veuillez consulter votre conseiller fiscal pour davantage de détails.

Echange de parts : Le Fonds est un compartiment de AB SICAV I, qui comporte aussi d'autres compartiments. Les actifs et passifs de chaque compartiment sont séparés de ceux des autres compartiments de AB SICAV I. Vous pouvez, dans certaines conditions, échanger vos parts contre celles d'un autre compartiment de AB SICAV I. Pour obtenir de plus amples détails sur la conversion, veuillez consulter la section intitulée « Buying, Exchanging, Redeeming and Transferring Shares » du prospectus, qui est disponible sur Internet à l'adresse **www.alliancebernstein.com** ainsi qu'au siège social de la Société de gestion.

Politique de rémunération : la politique de rémunération appliquée par la Société de gestion, notamment la description du mode de calcul de la rémunération et des avantages sociaux ainsi que l'identité des personnes qui octroient les rémunérations et les avantages sociaux, et de celles qui composent le comité de rémunération du groupe AB, peuvent être consultées à l'adresse **https://www.alliancebernstein.com/go/remuneration_policy.htm**. Une version imprimée de cette politique peut être obtenue gratuitement sur demande au siège social de la Société de gestion.

Déclaration de responsabilité : AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l. peut uniquement être tenu responsable sur la base d'une déclaration figurant dans le présent document qui serait trompeuse, inexacte ou contraire aux parties du prospectus du Fonds concernées.

AB SICAV I est une société d'investissement à capital variable.